

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1081

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas

Objet : Développement économique - Zone industrielle (ZI) de Corbas - Cession, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier situé au 91 rue Louis Pradel

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieu, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

Conseil du 14 mars 2022**Délibération n° 2022-1081**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas

Objet : Développement économique - Zone industrielle (ZI) de Corbas - Cession, à titre onéreux, d'un ensemble immobilier situé au 91 rue Louis Pradel

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a acquis un ensemble immobilier dans la ZI de Corbas, par un acte de vente des 18 et 21 septembre 2020, suivant un arrêté de préemption n° 2020-08-03-R-0591 du 3 août 2020.

En effet, ce bien, situé en zone UEi2 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), est localisé dans une ZI qui se caractérise par un fort dynamisme économique et par une vocation d'accueil des activités productives. Cette acquisition avait pour but de constituer une réserve foncière, afin d'accompagner la reconversion des terrains limitrophes à l'état de friches, de proposer un aménagement cohérent de l'ensemble du tènement économique et de constituer une offre ciblée d'accueil des entreprises.

La société en nom collectif (SNC) Compagnie française de distribution physique a le projet, sur ce terrain, de réaliser une opération immobilière à vocation économique après la démolition du bâti existant, avec la construction d'un bâtiment en R+1 abritant des locaux d'activités avec leurs bureaux.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs d'aménagement ayant motivé la décision par laquelle la Métropole a préempté le bien.

La présente délibération a donc pour objectif d'approuver la cession de ce tènement à cette société.

II - Désignation des biens

Il s'agit de la parcelle AP 8 à Corbas d'une superficie de 1 850 m².

L'ensemble immobilier comprend :

- une maison d'habitation élevée sur cave, composée d'un rez-de-chaussée avec cuisine, salle à manger, séjour, bureau, 2 WC, buanderie, et d'un étage avec 3 chambres, salle de bain avec WC,
- des dépendances,
- un garage et abris de voiture,
- un terrain autour.

III - Conditions de la cession

La vente est consentie à la SNC Compagnie française de distribution physique, représentée par son gérant, la société à responsabilité limitée Lempa, sans faculté de substitution.

Le prix de vente de ce bien est de 380 000 €, soit son prix d'acquisition par la Métropole, auquel se rajoute le montant des frais engagés par la Métropole lors de cette acquisition, forfaitisé à 5 100 €, soit un total de 385 100 €.

L'acte de vente comportera une clause résolutoire, d'une durée de 5 ans, qui précisera que les biens sont cédés pour un projet d'activités productives. Les activités logistiques ou de stockage seront proscrites. Il sera obligatoirement réalisé le projet de bâtiment d'activité économique présenté par l'acquéreur en séance d'architecte conseil le 10 octobre 2021 ainsi que la mise en œuvre des prescriptions formulées lors de ces séances.

Il n'est pas prévu de condition suspensive particulière autre que celles habituellement mentionnées (origine de propriété, situation hypothécaire, etc.).

La réitération de la promesse est prévue au plus tard le 30 septembre 2022 ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 9 novembre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 385 100 €, à la SNC Compagnie française de distribution physique, d'un ensemble immobilier situé sur la parcelle cadastrée AP 8, d'une superficie de 1 850 m², située au 91 rue Louis Pradel à Corbas, dans le cadre de la ZI de Corbas.

2° - Autorise le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 95 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 385 100 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 353 444,88 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - comptes 2111 et 21321 - fonction 01, pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 041 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277449-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
